

# Mise à jour pour les abonnés SEDAR®

**Le 22 décembre 2017**

## **Mise à jour des codes (version 008.060.000)**

Une mise à jour des codes SEDAR est prévue pour le 2 janvier 2018.

Nous vous invitons à télécharger la mise à jour des codes dès que possible à compter du 2 janvier 2018 en suivant les instructions indiquées ci-après :

1. Lancez le logiciel SEDAR;
2. Sélectionnez le menu Fichier;
3. Dans le menu Fichier, sélectionnez Échanges avec le serveur SEDAR.

L'application client SEDAR passera à la version 008.060.000 à la suite de cette mise à jour des codes. Cette démarche fera en sorte que l'application sera à jour et prête à être utilisée.

Une fois la mise à jour des codes téléchargée, fermez le logiciel SEDAR et suivez les directives ci-dessous pour procéder à la mise à jour des codes :

1. Cliquez sur le bouton Démarrer situé dans le coin inférieur gauche de l'écran;
2. Sélectionnez le menu Programmes;
3. Dans le menu Programmes, sélectionnez SEDAR, puis Mise à jour des codes.

## **Dossier dont l'état est TMP**

Tous les dossiers sauvegardés, mais non soumis (tous les dossiers dont l'état affiché à l'écran Gestion des dossiers est TMP) doivent être soumis au plus tard le 29 décembre 2017 ou être supprimés. Pour supprimer un dossier dont l'état est TMP, mettez le projet en évidence, sélectionnez Fichier, puis cliquez sur Supprimer un dossier non envoyé.

# Résumé des modifications relatives à la mise à jour des codes

## Types de dossiers

Les types de dossiers suivants ont été enlevés sous la catégorie de dossier « Placements de titres » pour la catégorie de déposant « Émetteurs de fonds d'investissement » :

- Aperçu du fonds phase 2
- Document d'information sommaire initial

Les types de dossiers suivants ainsi que les types de documents associés ont été enlevés sous la catégorie de dossier « Placements de titres » pour la catégorie de déposant « Autres émetteurs » :

- Dossiers de la Colombie-Britannique
  - IPO Prospectus (BC LPS 41-601, TSX-V)
  - Prospectus (BC LPS 41-601)

Les types de dossiers suivants ont été enlevés sous la catégorie de dossier « Information continue » pour la catégorie de déposant « Autres émetteurs » :

- OTC Issuer Notice of Investor Relations (BCI 51-509)
- OTC Issuer Registration Statement (BCI 51-509)
- OTC Issuer Personal Information Form and Authorization (BCI 51-509)
- OTC Issuer Ceases to be a Reporting Issuer (BCI 51-509)

## Modification du barème des droits d'une autorité réglementaire

### Indexation des frais exigibles par l'AMF

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») indexera de 0,82 % certains frais exigibles, en particulier ceux prévus par la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ c. V-1.1.

Aux termes de l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière, chapitre A-6.001, ces tarifs sont indexés de plein droit, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées et les produits du tabac, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé. Le taux correspondant à cette variation annuelle, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre 2017, est établi à 0,82 %.

Pour connaître le nouveau montant des frais, veuillez consulter la section 1.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 14 décembre 2017 (vol. 14, n° 49), accessible sur le site Web de l'AMF à l'adresse [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca). À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, vous pourrez également connaître les frais exigibles en vous reportant au chapitre II du titre VI du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50 qui se trouve sur le site Web de l'AMF, ainsi qu'au Guide des droits de dépôt réglementaires SEDAR, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

# SEDAR.com

## À propos de SEDAR

À compter du 2 janvier 2018, vous trouverez la mise à jour des documents suivants sur notre site Web :

- Barème des droits des Commissions et Place de marché
- Liste des types de dossier, sous-types de dossier et types de document SEDAR

## Pour votre information

### Création de documents PDF – Protection par mot de passe

Afin de vous assurer que vos documents PDF sont en mesure d'être consultés publiquement, aucune fonctionnalité de sécurité ne doit être ajoutée sur vos documents.

Veillez consulter la section 7.2 (e) (i) (D) du Manuel du déposant SEDAR qui stipule que les déposants ne doivent pas protéger l'accès par un mot de passe ou toute autre mesure de sécurité.

### Déposants sur le marché dispensé

Avant de créer un nouveau profil, veuillez s'il vous plaît consulter la rubrique [Profils des émetteurs](#) au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) afin de vous assurer que le profil que vous vous apprêtez à créer n'existe pas déjà. Ceci évitera la création de doublons. Veuillez noter qu'une demande de suppression d'un doublon de profil peut prendre plusieurs mois à être traitée.

Lorsque vous créer un profil d'émetteur non assujetti avec SEDAR, vous devez sélectionner « Émetteur non assujetti » dans les onglets « Territoires et marchés » et « Autorité principale »

Pour obtenir plus d'information concernant la création de profils, veuillez consulter le [Guide de l'utilisateur Déposant](#) sur SEDAR.com :

- Section 2.3 - Création d'un profil de groupe de fonds d'investissement
- Section 2.4 - Création d'un profil d'émetteur de fonds d'investissement
- Section 2.5 - Création d'un profil d'autre émetteur

Les documents de références ci-dessous sont aussi disponibles sur SEDAR.com sous [Guide de référence rapide](#) :

- [Créer un profil](#)
- [Créer une Déclaration de placement avec dispense \(Règlement 45-106\)](#)

## Abonnement SEDAR

Pour mettre à jour votre information d'abonné SEDAR (ex.: adresse commerciale, renseignements sur l'abonné), veuillez compléter le [Formulaire SEDAR 1](#) et nous le retourner à [csaops@cgi.com](mailto:csaops@cgi.com).

## Communications SEDAR

Si vous désirez ne plus recevoir les communications SEDAR par télécopieur ou pour mettre à jour votre liste de destinataires des communications SEDAR, veuillez envoyer un courriel avec votre demande à [csacrm@cgi.com](mailto:csacrm@cgi.com).

## Jours fériés

Veuillez trouver ci-dessous la liste des jours fériés en 2018 ainsi que la disponibilité du serveur SEDAR :

JOUR FÉRIÉ	DATE DU CONGÉ	DISPONIBILITÉ DU SERVEUR
Jour de l'An	1 <sup>er</sup> janvier	Non disponible
Jour de la famille (BC)	12 février	Disponible
Jour de la famille (AB, SK, ON)	19 février	Disponible
Vendredi saint	30 mars	Non disponible
Lundi de Pâques	2 avril	Disponible
Fête de la Reine/Journée nationale des patriotes	21 mai	Non disponible
Fête nationale du Québec (au lieu du dimanche 24 juin)	25 juin	Disponible
Fête du Canada (au lieu du dimanche 1 <sup>er</sup> juillet)	2 juillet	Non disponible
Congé civique	6 août	Disponible
Fête du Travail	3 septembre	Non disponible
Action de grâce	8 octobre	Non disponible
Jour du Souvenir (au lieu du dimanche 11 novembre)	12 novembre	Disponible
Noël	25 décembre	Non disponible
L'Après-Noël	26 décembre	Non disponible

**Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le poste de service des ACVM au 1-800-219-5381.**